

Département des Yvelines (78)

Commune de Goussonville

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



7

ANNEXES SANITAIRES

ARRÊT PROJET

Vu pour être annexé à la délibération du conseil Municipal en date du :



SoREPA

99, rue de Vaugirard - 75006 PARIS
Tél.: 01.42.22.61.22. - Fax : 01.45.48.23.92.
E-mail: sorepa@verdi-ingenieure.fr

NOTICE SANITAIRE

TABLE DES MATIERES

1..... ADDUCTION D'EAU POTABLE	3
1.1 <i>SITUATION ACTUELLE A L'ECHELLE DU SIRYAE (52 COMMUNES)</i>	3
1.2 <i>PROJETS ET TRAVAUX</i>	4
1.3 <i>SOURCES ET CAPTAGES</i>	4
1.4 <i>QUALITE DE L'EAU</i>	4
2..... DEFENSE INCENDIE.....	6
2.1 <i>SITUATION ACTUELLE</i>	6
2.2 <i>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA DEFENSE INCENDIE</i>	6
3..... ASSAINISSEMENT	8
3.1 <i>SITUATION ACTUELLE</i>	8
3.2 <i>RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SECTEURS EN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL</i>	8
3.3 <i>PROJET DE NOUVELLE STATION D'EPURATION ET MISE AUX NORMES DES RESEAUX</i>	8
3.4 <i>RAPPORT D'ANALYSE CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES TROIS COMMUNES : JUMEAUVILLE – GOUSSONVILLE ET BOINVILLE-EN-MANTOIS, DDEA 78</i>	9
4..... LES ORDURES MENAGERES	21
4.1 <i>COMPETENCE DECHETS</i>	21
4.2 <i>COLLECTE DES DECHETS</i>	21
4.3 <i>TRAITEMENT DES DECHETS NON RECYCLABLES : CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE VALENE</i>	21

1. ADDUCTION D'EAU POTABLE

1.1 Situation actuelle à l'échelle du SIRYAE (52 communes)

La commune de Goussonville fait partie des **52 communes qui composent le SIRYAE** (Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau), qui fournit l'eau potable à environ 95 000 habitants. La production, le traitement et la distribution de l'eau potable sont assurés par la SAUR, par contrat d'affermage. En 2010, le total d'abonnés s'élève à 30 630, dont 232 abonnés pour la commune de Goussonville.

En 2010, le volume total mis en distribution s'élevait à 6 030 407 m³ et le volume total vendu aux abonnés à 4 751 352 m³, soit une baisse de 5,57% par rapport à 2009. La consommation moyenne par abonnement était de 155 m³ par an en 2010 contre 168m³ en 2009.

Le linéaire du réseau hors branchements s'étend sur environ 883 kilomètres pour les 52 communes.

Rapport du déléguétaire – Les chiffres clés – SAUR 2012

Rapport Annuel du Déléguétaire



1 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

1.1 LES CHIFFRES CLÉS

	2009	2010	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de production	5	5	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	7	7	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	11	11	0 %
Volume de stockage (en m ³)	15 050	15 050	0 %
Linéaire de conduites (en km)	883,6	883,2	0 %
Données clientèles			
Volumes consommés hors VEG (en m ³)	5 031 578	4 751 352	-6 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes produits (en m ³)	2 354 185	2 010 554	-15 %
Volumes exportés (en m ³)	861 093	845 406	-2 %
Volumes importés (en m ³)	4 960 206	4 865 259	-2 %
Volumes mis en distribution (en m ³) sur l'année civile	6 453 298	6 030 407	-7 %
Nombre total de branchements en service	30 293	30 630	1 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	80,8%	81,4%	1 %
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/j)	4,4	3,9	-9 %
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)			
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	261	288	100 %
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	82	81	100 %

1.2 LES FAITS MARQUANTS

Exploitation :

- Après plusieurs années consécutives de baisse des volumes d'exports aux collectivités voisines, on note en 2010 une stabilisation autour de 850 000 m³/an environ.
- Forte baisse des volumes distribués en comparaison avec 2009, année en hausse du fait notamment des fuites après compteur liées au gel de janvier 2009. En comparaison avec 2008, on note également une baisse des volumes distribués, ce qui confirme la tendance globale de baisse des consommations unitaires sur les 5 dernières années.
- Poursuite de l'amélioration du rendement de réseau, avec l'atteinte d'un Indice Linéaire de Pertes de 3,9 m³/j/km de réseau et la confirmation de l'impact des travaux de sectorisation réalisés et de recherche de fuites sur les 4 dernières années.
- Le 9 septembre 2010, une casse importante de la canalisation en Fonte DN 150 du chemin de l'Evêché au Tremblay-sur-Mauldre a engendré une dégradation importante de ce chemin par ravinement (trous de près d'un mètre de profondeur), nécessitant une réfection complète sur plusieurs centaines de mètres. La canalisation est en très mauvais état dans la partie haute du chemin à proximité du bois et de la connexion avec le réseau de transport Fonte DN 400. Son renouvellement est à prévoir dès que possible notamment du fait du risque d'effondrement du mur d'enceinte en pierre du golf qui longe ce chemin. Une nouvelle rupture de cette canalisation s'est produite début 2011, engendrant à nouveau des dégâts importants sur le chemin.

1.2 Projets et travaux

Le schéma directeur d'eau potable du SIRYAE a été achevé en 2010 et présenté en deux phases. La première au cours du mois de juin, avec une présentation détaillée par commune lors de 8 réunions par groupes de communes voisines. La deuxième, le 18 septembre 2010, plus globale sur les enjeux à l'échelle du Syndicat, lors d'une journée de visite sur la station des Bîmes à laquelle les maires et délégués des communes étaient conviés.

Le SAUR poursuit le renouvellement des branchements en plomb, dans le cadre du marché de travaux et de la garantie réseau.

1.3 Sources et captages

Il n'existe ni captage destiné à la production d'eau potable ni périmètre de protection d'un tel captage sur la commune. Il existe néanmoins deux captages abandonnés sur la commune : les captages du couvent et de l'église.

La commune est alimentée en eau potable par une eau provenant du forage Les Brûlés n° 01816X1005 de Saint-Lubin de la Haye (28). L'unité de distribution est celle d'Orgerus – Saint-Lubin, gérée par le SYNDICAT DES EAUX REGION D'YVELINES (SAUR).
(Source : PAC et DRASS Île-de-France).

1.4 Qualité de l'eau

Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production et sur le réseau de distribution. La Délégation Territoriale de l'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.

Selon les prélèvements effectués par la DRASS Île-de-France en 2011, sur les installations d'Orgerus -Saint-Martin, il s'agit d'une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, de bonne conformité bactériologique et physicochimique.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	206	0	100 %
Conformité physico- chimique	233	1	99,6 %

(Source : SIRYAE, Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010).

Qualité de l'eau distribuée à Goussonville – Synthèse de l'année 2011 – ARS Ile-de-France



n° 281

éditée le 24/04/2012

Qualité de l'eau distribuée à GOUSSONVILLE

Synthèse de l'année 2011

Origine de l'eau
Eau souterraine. L'unité de distribution est alimentée par les forages F1 et F2 de Rosay et de St Lubin de la Haye (28). La gestion est assurée par la SAUR

BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes. Nombre de prélèvements : 16

Quartiers
ORGERUS SAINT MARTIN

NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.	Moyenne : 37 mg/L Maximum : 39 mg/L Nombre de prélèvements : 13 <i>L'eau peut être consommée sans risque pour la santé</i>

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 14 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 16 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

DURETE	EAU TRES CALCAIRE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.	Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé Moyenne : 35 °f Maximum : 36 °f Nombre de prélèvements : 13

Conseils
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.
Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.	Moyenne : 0,18 mg/L Maximum : 0,22 mg/L Nombre de prélèvements : 7 <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
--

PESTICIDES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C, NC0, NC1 ou NC2	Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L Maximum : 0,07 µg/L (déséthylatrazine). Nombre de prélèvements : 9

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si le saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL
L'eau distribuée en 2011 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale des Yvelines
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 - Téléconseil : 01 39 49 48 10

2. DEFENSE INCENDIE

2.1 Situation actuelle

L'entretien des poteaux et bornes incendie est de la responsabilité du maire de la commune (art. L2212.2 du code général des collectivités territoriales) dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Sur le territoire communal, la défense incendie est assurée par :

- 7 poteaux incendie publics,
 - o dont un noté comme indisponible lors de la vérification annuelle de 2011.
- 1 poteau incendie privé
- Et 1 réserve artificielle, liés à la clinique

Le nombre total d'hydrants s'élève à 9, avec un taux d'indisponibilité de 11 %.

2.2 Prescriptions techniques pour la défense incendie

Lutte contre l'incendie – Liste des points d'eau commune de Goussonville (page suivante)



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES

Service départemental
d'incendie et de secours

SECTION PREVENTION OPERATIONS / AGREEMENT TERRITORIAL CLIENT

卷之三

Nombre de BTP publics	7	INDEPENDANTES	1
Nombre de BTP publiees	0		
Nombre de BTP privés	1	Salariées officielles	1
Nombre de BTP privées	0	Réseaux non officielles	0
	TOTAL BTP		8
	TOTAL HYBRIDES		9
	PROFESSIONS NON CONCOURSES		0
	TOTAL D'INDEPENDANTES (%)		11

Le Génie de la section Production Operations
P/OLM Eric Vranken

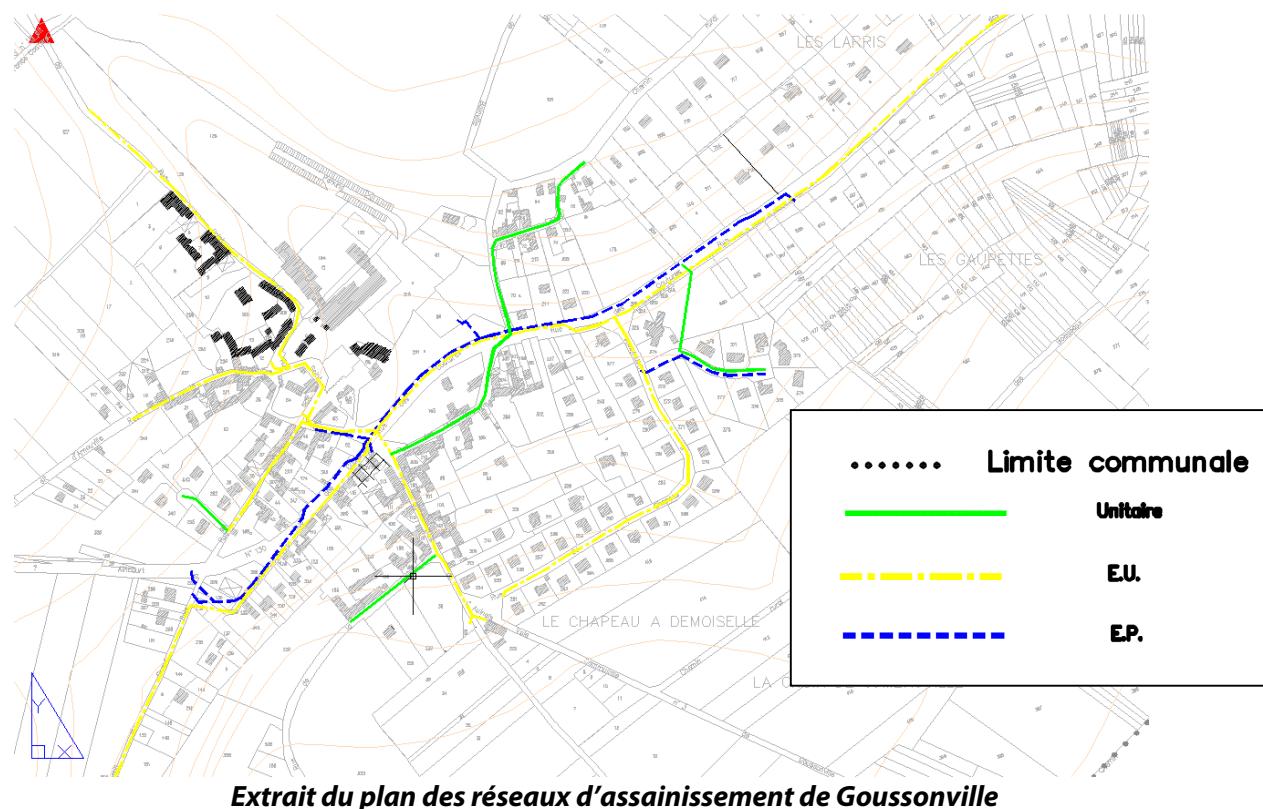
3. ASSAINISSEMENT

3.1 Situation actuelle

La gestion du système de collecte des eaux usées et des eaux pluviales est déléguée à Lyonnaise des Eaux.

3.2 Réseau d'assainissement collectif et secteurs en assainissement individuel

Le réseau d'assainissement collectif dessert le bourg dans sa totalité, ainsi que la route de la vallée. Un réseau d'eaux pluviales est en place le long de la RD 130 dans sa traversée du bourg et sur l'Impasse des Gaupettes. Un réseau unitaire est installé Rue des Vieux Chemins, Route des Larris, et Rue de la Pointe.



La rue des Murets et la rue des Sources, au **hameau de Canada**, sont les deux secteurs de la commune non desservis par l'assainissement collectif.

3.3 Projet de nouvelle station d'épuration et mise aux normes des réseaux

Les communes de Jumeauville, Goussonville et Boinville-en-Mantois ne respectaient pas la réglementation nationale et communautaire, les installations d'assainissement n'étant pas aux normes.

A la suite de l'étude commandée par le SIVOM d'Arnouville-lès-Mantes en 2004, le Conseil Général et l'Agence de l'eau ont accepté le financement d'un projet de station d'épuration de ces trois communes. Une nouvelle station d'épuration était prévue sur le territoire de Boinville, en limite nord de Goussonville, dimensionnée en prenant en compte les besoins futurs évalués pour les 3 communes concernées. Au printemps 2012, le projet est suspendu en l'attente de nouvelles études.



MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT
DURABLES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

RAPPORT D'ANALYSE CONCERNANT
L'ASSAINISSEMENT DES TROIS
COMMUNES
JUMEAUVILLE – GOUSSONVILLE
BOINVILLE-EN-MANTOIS

Ces 3 communes sont en infraction avec la réglementation nationale et communautaire. Plusieurs solutions ont été proposées depuis 1974 pour tenir compte notamment de l'évolution des textes réglementaires et de la loi sur l'eau. La future station n'a pas vocation à recevoir et à traiter les eaux de ruissellements d'où l'idée d'un recensement des réseaux pour appréhender les quantités d'eaux pluviales arrivant à la future station.

A la suite de l'étude commandée par le SIVOM d'Arnouville-lès-Mantes en 2004 au bureau d'étude SETEGUE dans le cadre d'un programme de travaux de lutte contre les inondations et de la reconquête du milieu naturel puis de l'étude du LROP pour l'assainissement du Ru de Senneville, le conseil Général et l'Agence de l'eau ont accepté le financement du projet de station d'épuration des communes de Jumeauville, Goussonville et Boinville-en-Mantois.

Les deux communes d'Hargeville et d'Arnouville-lès-Mantes en tête de leur réseau vont prochainement traiter leurs effluents dans deux stations distinctes qui rejettent les eaux épurées en surface dans des fossés existants. Dans le cadre du ruissellement il sera créée des zones de rétention permettant d'absorber des conditions d'orage. Le ru prend ensuite la direction de Goussonville avec de fortes chances d'être à débit très faible.

La réalisation de la future station d'assainissement ne peut pas être dissociée d'un minimum de traitement des eaux pluviales car le réseau intersyndical ainsi que les différents réseaux communaux qui se rejettent dans ce dernier sont de type unitaire.

Lors de la réunion du 26 juin 2008 il avait été prévu de retenir les prestations suivantes numérotées suivant l'étude SETEGUE :

- Déconnexion du réseau pluvial en amont de Goussonville,
- Actions à Jumeauville: 155, 195, 196, 197, 243, 244, 245
- Actions à Boinville-en-Mantois et Goussonville: 250 à 256
- Actions en aval de Goussonville: 47, 123, 124

La DDEA apporte au SIVOM d'Arnouville lès Mantes, un conseil pour définir les principaux éléments du programme permettant l'implantation d'une station d'épuration et de voir la cohérence de l'ensemble de ces opérations. Il lui est ensuite demandé de trouver les solutions les plus économiques permettant de limiter l'arrivée des eaux pluviales dans le réseau unitaire et de dégager les possibilités techniques réelles face à la réglementation et aux coûts.

Réalisation des Réseaux

Commune de Goussonville

Cette commune se situe dans une vallée recevant les eaux pluviales des deux communes d'Hargeville et d'Arnouville lès Mantes par l'Est, les eaux pluviales de la commune de Boinville-en-Mantois par le Nord. Les eaux du ru actuel auront un débit plus faible en période humide et seront peut être totalement infiltrées en période sèche. Dans ces conditions le réseau syndical devrait ne plus être alimenté si ce n'est que par quelques raccordements de drainage agricole.

1. ETAT DES LIEUX

L'objectif est de diminuer les quantités d'eaux claires arrivant à la station.

Le système unitaire de Goussonville consiste en un réseau communal Ø200 à Ø500 se déversant dans le réseau Ø250 syndical. Ce réseau utilise des déversoirs d'orage pour évacuer les eaux de pluie vers le réseau EP de Ø600 à Ø1000 situé sous la RD 130.

1. Réseau unitaire syndical (longueur 875m – 0 ha 875).

Le réseau est constitué :

1. D'une conduite unitaire AC Ø 400, Ø 500 et Ø 250 Rue Saint-Denis.
2. D'une conduite unitaire Ø 250 AC Chemin du Grand Bois, Impasse et Rue des Coutures (RD 130).

Ce réseau doté de 10 avaloirs ou grilles appartient au SIVOM d'Arnouville-lès-Mantes. Les quantités d'eaux pluviales arrivant à la future station seront de l'ordre de 11 m³/jour de pluie. Par temps d'orage décennal, la quantité d'eaux pluviales sera de l'ordre de 87 m³/jour.

2. Réseau unitaire communal (longueur 1440 m – surface 1 ha 152).

Le réseau est constitué :

1. D'une conduite unitaire Ø 200 mm Route des Laris, Rue des Vieux Chemins, Rue de la Pointe, Rue des Ouches.
2. D'une conduite unitaire Ø 250 mm Rue du Chapeau à Demoiselle.
3. D'une conduite unitaire Ø 300 mm Rue du Bois de l'Aulnaie, Rue de la Sablonnière et Rue des Ouches.
4. De déversoirs d'orage raccordés au Ø1000 EP situé sous la RD 130 :

- ✗ Le déversoir de la Route des Laris (220m) reçoit un débit pour un orage annuel de 6 m³/ jour de pluie pour un orage annuel soit 0,8l/s. Par orage décennal, le débit est de 45 m³/ jour. Le débit en pleine section amont est de 90 l/s. En section aval, il est de 2106 l/s. Le débit de référence n'est pas mesurable, même à pleine section , ce déversoir ne surverse pas.
- ✗ Le déversoir n°2 de la Rue du Chapeau à Demoiselle (400m et 9 grilles) reçoit un débit de 10 m³ / jour de pluie n orage annuel soit 1,4l/s. Par orage décennal, le débit est de 80 m³/jour. Le débit à pleine section amont est de 87 l/s ; en section aval il est de 350 l/s. Le seuil de déversement est de 43 à 60 l/s. Ce déversoir ne surverse pas même par pluie décennale.
- ✗ Le déversoir n° 11 de la Rue du Bois de l'Aulnaie et de la Rue de la Pointe (305m et 5 avaloirs) reçoit un débit de 8 m³ / jour de pluie en orage annuel soit 1,1l/s. Par orage décennal, le débit passe à 62 m³ / jour. Le débit en pleine section amont est de 225 l/s. En section aval il est de 878 l/s. Le débit de référence ou seuil de déversement est de 180 à 200 l/s. Le déversoir ne surverse pas même en pluie décennale. La Rue des Vieux Chemins avec 2 avaloirs se déverse sur le Ø250 syndical.
- ✗ Le déversoir n°12 de la Rue Saint-Denis, de la Rue de la Sablonnière et de la Rue des Ouches (750m et 16 grilles ou avaloirs) reçoit un débit de 19 m³/Jour de pluie en orage annuel à ce débit il faut rajouter les 56m³ jour en provenance de Boinville et 10m³/jour de drainage agricole. Par orage décennal, le débit est de 151 m³/ jour. Le débit en pleine section du Ø 500 est de 1039 l/s. Le débit amont en pluie annuelle est de 3 l/s. Le débit de référence ou seuil de déversement est de 150 à 200 l/s. Ce déversoir ne surverse jamais même lors d'un orage décennal (débit de 95 l/s).

Les eaux usées se déversent par temps sec dans la canalisation Ø250 syndicale située sous la RD 130.
Les eaux pluviales collectées par les grilles ou avaloirs situés en amont, devraient être évacuées par le biais des déversoirs carrefour Coutures/Laris, n°2, n°11, et n°12 dans le réseau communal eaux pluviales Ø1000, mais leur dimensionnement n'est aujourd'hui pas adapté.
Le déversoir n°10 situé sur le réseau EP est monté de façon inversée et évacue les premières eaux de pluie polluées vers le réseau unitaire syndical.
Le réseau EU et EP se dirige vers la vallée du ru de Senneville

3. Réseau pluvial communal (longueur 990 m)

a) Réseau principal :

- ✗ Situé sous la RD 130, il est constitué du Chemin du Grand Bois en Ø600, de l'Impasse et de la Rue des Coutures en Ø1000, et d'un Ø 600, un Ø 1000 et un Ø300 partant de la mare de la Clinique.
- ✗ Le réseau EP reçoit les 20 grilles ou avaloirs situés sur son parcours ainsi que les 4 déversoirs d'orage situés en aval du réseau unitaire communal.
- ✗ Le réseau EP Ø1000 est doté d'un déversoir EP permettant l'évacuation des eaux polluées vers l'unitaire Ø 250 syndical.

b) Réseau annexe

- ✗ Canalisation Ø300 de l'Impasse des Coutures qui récupère les 2 grilles de la RD 130.
- ✗ 1 antenne entre le déversoir n°12 et le Ø1000 de la RD.
- ✗ 1 antenne entre le déversoir n°11 et le Ø1000 de la RD

c) Déversoirs d'orages

Ce réseau d'eaux pluviales présente la particularité d'avoir un déversoir qui renvoie les premières pluies d'orage vers le collecteur d'eaux usées, ce qui n'est pas une mauvaise chose, mais son fonctionnement ensuite n'est pas assuré dans de bonnes conditions. Dans ces conditions il vaut mieux que le DO n° 10 Rue des Coutures soit repris et fonctionne comme un déversoir normal.

d) Sources

- Deux sources se rejettent dans le réseau Ø 250 syndical, elles proviennent de l'église et du lavoir.

2. HYPOTHESES DE CALCUL

La surface totale prise en compte pour le calcul des débits est de 2 ha 027, le chemin hydraulique est de 2315m. Le débit maximum observé par temps de pluie annuelle est de 30 l/s (Réf. Novembre 2009). Le débit d'orage décennal est de 95 l/s.

Le réseau est constitué du réseau unitaire syndical Ø250 sur la RD 130 ou Rue des Coutures, d'un réseau communal qui dessert l'ensemble des voies communales en unitaire et d'un réseau EP Ø600 à Ø1000. Ce dernier reprend les eaux pluviales de la RD, les sources du lavoir et les eaux pluviales du réseau unitaire communal par le biais des déversoirs d'orages.

La précipitation moyenne par jour de pluie dans les Yvelines est de 5,85 l / jour. La précipitation moyenne annuelle est de 650 mm / m² ou 650 l / m². Un orage décennal en Ile-de-France est de 48 mm / jour de pluie.

3. OPERATIONS RETENUES ET PROPOSITION SETEGUE

Liste des opérations retenues par les financeurs et la police de l'eau :

1. Action 47 – remplacement du collecteur d'eaux usées Ø 400 sur 500m (Attention cette prestation ne se situe pas sur la commune de Goussonville mais plutôt sur les communes de Boinville en Mantois et de Guerville)
2. Action 123 – Après le carrefour de Canada remplacement du collecteur d'eaux usées Ø 400 sur 750m et reprise des branchements particuliers au nombre de 20.
3. Action 124 – Au delà de l'action 123 remplacement du collecteur d'eaux usées Ø 400 sur 1 700m
4. Action 250 - Déconnection des eaux de voiries et de toitures, stockage à la parcelle (non chiffré)
5. Action 256 - Suppression du déversoir d'orage n° 2.

La société SETEGUE propose de réaliser les opérations complémentaires

6. Action 251 - Suppression du déversoir d'orage n° 10.
7. Action 252 - Suppression du déversoir d'orage n° 11.
8. Action 254 - Réhabilitation du déversoir d'orage n° 12.
9. Action 255 - Remplacement du collecteur d'eaux usées Ø 250 sur 1000m

L'estimation de ces prestations est de 1 103 000 € suivant le tableau de l'époque présenté par SETEGUE.

N°	Description	BUDGET	COUTS SUIVANT L'ANNEE DE REALISATION		
			2006	2007	2008
47	Remplacement du collecteur Eaux Usées Ø 400 fonte	EAU	382000,00		
123	Remplacement du collecteur Eaux Usées Ø 400 et reprises branchements	EAU	306000,00		
124	Remplacement du collecteur Eaux Usées Ø 400	EAU	341000,00		
250	Déconnections des eaux de voiries et de toitures, stockage à la parcelle	EAU			
251	Suppression du déversoir d'orage n° 10.	EAU		8000,00	
252	Suppression du déversoir d'orage n° 11.	EAU		8000,00	
254	Réhabilitation du déversoir d'orage n° 12.	EAU			30000,00
255	Remplacement du collecteur Eaux Usées Ø 250	EAU			20000,00
256	Suppression du déversoir d'orage n° 2.	EAU			8000,00
TOTAL			1 029 000,00 €	0,00 €	74 000,00 €
Estimation de l'opération					1 103 000,00 €

4. PROPOSITION DDEA

Le déversoir situé au carrefour Laris/Coutures est mal placé car à contre-courant. Ce déversoir est à revoir pour qu'il assure sa fonction correctement.

Le déversoir n°10 est un déversoir particulier dans le sens où à bas régime, il envoie les eaux pluviales vers l'unitaire et à fort régime, les eaux pluviales vers le Ø1000. SETEGUE propose de le supprimer. Supprimer ce déversoir conduirait toutes les eaux pluviales vers le fossé existant ce qui est normal. Vu du coté du réseau unitaire syndical ce déversoir d'orage est le dernier avant le raccordement dans la vallée, sur cette partie c'est à cet endroit que l'on a le maximum de débit donc la mise en place d'un déversoir d'orage fonctionnant normalement serait indispensable pour éviter de fortes arrivées d'eau pluviales à la station d'épuration. Surcoût par rapport à l'enlèvement du déversoir actuel pour la réalisation d'un déversoir normal n'est pas important, le chiffrage pour ce poste la avancé par l'étude SETEGUE comprend aussi la reprise du déversoir.

Majoritairement, les coûts proposés par le bureau d'études SETEGUE sont anciens et ne semblent pas être à la hauteur des réalisations.

De plus les longueurs des canalisations ne sont pas mentionnées dans cette étude et peuvent être plus faibles que celles réellement mesurées.

La DDEA propose de remplacer la prestation 47 qui n'est pas sur la commune de Goussonville mais sur les communes de Boinville-en-Mantois et Gerville.

Elle consiste à remplacer le collecteur Ø 400 intersyndical en majorité après la station d'épuration.

Il semble que l'objectif de l'Agence de l'Eau, de la Police de l'Eau et du Conseil Général consiste à préserver la circulation en surface des eaux pluviales.

Cette étude ne prend pas en compte les prestations parcellaires de reconstitution de rivière.

Dans le chapitre concernant l'étude de la station, nous verrons qu'il est peut-être souhaitable de renvoyer les eaux épurées vers un exutoire plus en aval pour des raisons de dilution.

Pour les prestations 123 et 124 seules les parties les plus dégradées seront remplacées. Le reste fera l'objet d'un chemisage surtout sur la prestation 124 qui ne fait l'objet d'aucun raccordement connu. Il est tout de même possible que des drainages agricoles y arrivent.

Pour la prestation 250 « déconnections des eaux de voiries et de toitures, stockage à la parcelle » elle n'a pas été chiffrée mais semble difficile à réaliser et nécessiterait de créer de nombreux réseaux d'eaux pluviale, parallèle aux réseaux d'eaux usées actuels.

Cette prestation qui nécessite la participation des riverains et un investissement important de la collectivité ne peut pas être pris en compte dans cette opération. Toutefois elle doit constamment être en tête des responsables des futures opérations d'aménagements, des documents d'urbanisme de manière à ce que toute nouvelle création fasse l'objet de réseaux séparés. Les surfaces de voirie publique devront prévoir des zones d'infiltration voir des réservoirs d'orage avant tout raccordement au réseau unitaire.

Concernant les travaux sur les déversoirs, la DDEA propose de les conserver même si aujourd'hui on constate aucune surverse car les canalisations unitaires communales ne font que s'étendre et à tout moment le déversement permettra de conserver plus longtemps les caractéristiques de la station.

Nous proposons les travaux suivants :

- D.O. N°2 : Le réseau unitaire amont comprend 9 grilles EP réparties sur la totalité de la rue du Chapeau à Demoiselle. Actuellement, cet unitaire est obstrué et les eaux usées se déversent dans l'EP Ø1000. La suppression proposée par SETEGUE conduirait à évacuer la totalité des EP dans l'unitaire. Ce qui est contraire au résultat recherché.
- DO n° 10 : Ce déversoir est situé sur l'eau pluviale Ø 1000 est destiné à transférer vers la station d'épuration, les petites pluies sans surverse, le maximum de pollution et les flottants. Ce déversoir est à conserver dans un fonctionnement différent.
- DO n° 11 : Ce déversoir doit être réhabilité pour éviter l'apport des eaux pluviales dans le réseau unitaire.
- DO n° 12 : Ce déversoir situé sur une rue pentue a un débit de référence très élevé d'où un mauvais fonctionnement.
- Déconnexion de la source de l'église vers l'eau pluviale Ø 1000 : Actuellement la source est raccordée sur l'unitaire avec un débit de l'ordre de 3 à 5 l/s.
- DO Carrefour Coutures/Laris : Le déversoir est situé à contre-courant hydraulique du réseau eau pluviale et perturbe le fonctionnement de celui-ci. La schématique de ce déversoir est à repenser pour assurer un fonctionnement hydraulique performant. A noter que même à pleine section compte-tenu de la pente de la rue, ce déversoir ne surverse pas.

Pour être en accord avec les prestations effectuées sur la commune de Jumeauville il serait souhaitable, d'autant que cette prestation est facilement réalisable, de déconnecter les sources de l'église

L'estimation de ces travaux est de 1 340 000 € HT décomposé dans le tableau ci-dessous

N°	Description	Quantités	Prix unitaire	Total HT
47b	Remplacement du collecteur Eaux Usées Ø 400 fonte – opération non reprise	0,00	420,00	0,00
123b	Remplacement partiel du collecteur Eaux Usées Ø 400 sur 750m et reprises partielles de branchements	400,00	550,00	220 000,00
124b	Chemisage du collecteur Eaux Usées Ø 400 sur 1700	1700,00	350,00	595 000,00
250b	Déconnexions des eaux de voiries et de toitures, stockage à la parcelle, non reprise comme SETEGUE	0,00		0,00
251b	Reprise du déversoir n° 10	1,00	5 000,00	5 000,00
252b	Réhabilitation du déversoir d'orage n° 11.	1,00	30 000,00	30 000,00
254b	Réhabilitation du déversoir d'orage n° 12.	1,00	30 000,00	30 000,00
255	Remplacement du collecteur Eaux Usées Ø 250	1000,00	410,00	410 000,00
256b	Réhabilitation du déversoir d'orage n° 2.	1,00	15 000,00	15 000,00
901	Réhabilitation du déversoir d'orage Coutures/Laris	1,00	15 000,00	15 000,00
902	Déconnection de la source de l'église	1,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL				1 340 000,00 €

Les questions restants en suspend sont les suivantes.

- x Faut-il déconnecter le réseau syndical en provenance d'Arnouville et d'Hargeville et le raccorder au réseau d'eau pluvial en entrée de Goussonville coté ouest ?(opération 907)
- x La traversée des EP à Goussonville ne pourra pas se faire en surface , elle devra obligatoirement passer dans l'EP Ø 1000 existant, sachant que le débouché de cette eau pluvial est le fosse de la RD 130 en limite d'agglomération coté Est.(opération 908)

4. PROPOSITION DDEA

L'action 253, réhabilitation du déversoir d'orage n°12 est indispensable pour limiter le débit dans le réseau syndical unitaire, débit qui va se retrouver à Goussonville.
Il serait aussi souhaitable de profiter de cette opération pour raccorder les eaux de lavage des pommes de terre de la société Frichot au réseau d'eaux usées (elles sont aujourd'hui raccordées au réseau d'eaux pluviales).

L'estimation de ces travaux est de 35 600 € HT décomposé dans le tableau ci-dessous

Nº	Description	Quantités	Prix unitaire	Total HT
253	Reconstruction du déversoir d'orage n° 12 bis	1,00	30 000,00	30 000,00
906	Raccordement eau industrielle sur réseaux syndical	1,00	5 600,00	5 600,00
TOTAL				35 600,00 €

Les questions restants en suspend sont les suivantes.

- x Les financeurs n'ont retenu aucun poste concernant la reprise du réseau, dans ces conditions ni la DDEA ni le futur maître d'œuvre ne pourront garantir l'étanchéité des réseaux existants.
- o L'agence de l'eau demande pour verser la dernière partie de sa subvention un contrôle d'étanchéité des réseaux neufs. Ces réseaux étant anciens et sans travaux, doivent-ils avoir les mêmes garanties ?

Réalisation de la station d'épuration

Implantation de la station d'épuration

Une étude géotechnique préalable à la construction d'une unité de traitement des eaux usées des trois communes du Syndicat d'Arnouville les Mantes a été réalisée en 2008 afin de déterminer les conditions d'infiltration des eaux épurées sur deux sites possibles : « Canada » et « Boinville » situé de part et d'autre du Bois de Mézerolles.

Cette étude a conclu à l'impossibilité d'infiltrer les eaux épurées sur les deux sites, dans ces conditions l'évacuation en surface des eaux épurées a été choisie.

L'arrêté préfectoral du 2 novembre 1992 portant délimitation du périmètre des zones à risque d'inondation des cours d'eau non domaniaux complété par l'arrêté préfectoral du 14 février 2000 délimitant le périmètre du plan de prévention des risques d'inondation dans le bassin de Senneville délimite des zones inondables sur les communes de Goussonville et de Boinville en Mantois. La zone Canada est incluse dans la zone inondable et donc n'est pas constructible. Seul reste la zone Boinville en limite de zone inondable et plus éloignée des dernières habitations raccordées.

Le syndicat intercommunal s'est prononcé pour l'implantation de la station sur le site de Boinville.

Dimensionnement de la station d'épuration

Charge à traiter

Population actuelle de ces communes est la suivante :

Lieu	habitants
Goussonville	625
Jumauville	595
Boinville	301
Total population actuelle	1521
prévision d'augmentation sur 10 ans 20%	304
total	1825

La prise en compte d'un total équivalent habitants de 1830 recoupe les données proposées par l'étude du LROP de juin 2007

Nous retiendrons comme le LROP une dotation de 150 l/hab./j pour les rejets au réseau

Nous proposons deux types de station :

- Un traitement de type «intensif» (boues activées en aération prolongée) permettant un abaissement plus adapté de l'azote et du phosphore au regard du milieu récepteur. Les boues seront évacuées sous forme déshydraté en valorisation agricole ou en incinération.
- Un traitement de type « demi extensif » avec un lit bactérien en tête de station et un traitement puis un épandage type roseaux et un traitement final du phosphore.

Caractéristiques des eaux à traiter en période sèche

	Charges et volumes théoriques	Boisville-en-Mantois Goussonville Jumeauville
Population raccordée	1 hab.	1830
Volumes quotidiens EU	0,15 m ³ /j	275 m ³ /j
Volumes ECP moyen env. 30 % ?	—	75 m ³ /j
Volume total quotidien : m ³ /j	—	350 m ³ /j
Débit de pointe		45 m ³ /h
DBO ₅	60 g/j	110 kg/j
DCO	120 g/j	220 kg/j
MES	60 g/j	110 kg/j
NK	10 g/j	18 kg/j
Pt	2 g/j	3,5 kg/j

Niveau de rejet demandé par l'arrêté

	Concentration	Rendement minimum
MES	35 mg/l	90%
DBO ₅	25 mg/l	70%
DCO	125 mg/l voire 90 mg/l étant donné que la station est en tête de bassin versant jusqu'au 31 décembre 2014 50 mg/l à partir du 01/01/2015	75%
NGL	15 mg/l	70%
Pt	1,5 mg/l	70%

Dans le cadre de l'étude loi sur l'eau il est imposé des dilutions de ces eaux traitées dans le ru existant. Ces dilutions seront d'autant plus difficiles que l'on ne connaît pas le débit futur du ru de Senneville, voir s'il est permanent.

Au cas où il ne serait pas suffisant il est possible de réutiliser le réseau syndical existant jusqu'au pont des Amilliardes et le rebrancher sur le ru de Senneville en attendant de trouver une solution définitive.

flux rejetés à capacité nominale

Débit de référence	350 m ³ /j	
Débit de pointe horaire	45 m ³ /h soit 12,5 l/s	
Capacité nominale	1830 habitants	
Charges nominales	ENTREE	SORTIE
DBO5	315 mg/l soit 110 kg/j	25 mg/l soit 8,8 kg/j
DCO	630 mg/l soit 220 kg/j	125 mg/l soit 44 kg/j
MES	315 mg/l soit 110kg/j	35 mg/l soit 12,2 kg/j
Pt	10 mg/l soit 3,5 kg/j	1,5 mg/l soit 0,5 kg/j

Caractéristiques des eaux à traiter en période humide

L'étude du LROP prend en compte la réalisation de l'ensemble du traitement des réseaux existants avec un passage systématique en réseau séparatif ce qui n'est pas notre cas.

Pour prendre en compte le débit maximal qui peut arrivé à la station nous prenons les débits maximaux avant surverse des canalisations qui vont directement à la station. On estimera les EP entre Jumeauville et la station et une petite partie entre Goussonville et la Vallée.

	débit maximum en l/s	débit maximum en m ³ /h
sortie Jumeauville	20,0 l/s	72 m ³ /h
Goussonville déversoir de Rue de Laris	0,8 l/s	3 m ³ /h
Goussonville déversoir n°12	12,0 l/s	43 m ³ /h
Goussonville déversoir n°11	1,1 l/s	4 m ³ /h
Goussonville arrivée de d'Arnouville	2,0 l/s	7 m ³ /h
Goussonville déversoir n°2	1,4 l/s	5 m ³ /h
Réseau Goussonville vallée	5,0 l/s	18 m ³ /h
Réseau Jumeauville station	10,0 l/s	36 m ³ /h
Total	52,3 l/s	188 m³/h

De tel volume même sur une pluie de deux heures ne peuvent pas être pris en compte par la station

Dans ces conditions un bassin de stockage restitution est indispensable.

Il est dimensionné suivant une pluie de 2h

Q temps sec (m ³ /h)	14,6 m ³ /h	45,0 m ³ /h	45,0 m ³ /h	14,6 m ³ /h	350,0 m ³ /h	
Q supplémentaire temps de pluie (m ³ /h)	0,0 m ³ /h	188,0 m ³ /h	188,0 m ³ /h	0,0 m ³ /h	376,0 m ³ /h	
Q Total en amont du bassin de stockage (m ³ /h)	14,6 m ³ /h	233,0 m ³ /h	233,0 m ³ /h	14,6 m ³ /h	726,0 m ³ /h	
Q admis sur la filière de traitement (Q≤70m ³ /h)	14,6 m ³ /h	70,0 m ³ /h	70,0 m ³ /h	14,6 m ³ /h		
Q à stocker (m ³ /h)		163,0 m ³ /h	163,0 m ³ /h			326,0 m ³ /h

La station devra avoir des caractéristiques conformes à la réglementation pour un volume de pointe de 70m³/h donc son débit de référence sera de 560m³/J

La concentration moyenne unitaire des eaux pluviales est de :

Paramètres	DCO	DBO ₅	MES	NTK	Pt
Concentration moyennes unitaire sur une années (mg/l)	150 à 200	50 à 80	150 à 200	15	4

Flux des raccordements, apport pluvieux période de retour T=1 mois en Kg

Volume EP (m ³)	DCO	DBO ₅	MES	NTK	Pt
326,0	58,7	22,8	58,7	4,9	1,3

D'où les caractéristiques de la station en temps de pluies ;

Temps de pluie	Station Boinville-en-Mantois Goussonville Jumeauville
Volume total quotidien : m ³ /j	676,0 m ³ /j
Débit de pointe	70,0 m ³ /j
DBO ₅	132,8 kg/j
DCO	278,7 kg/j
MES	168,7 kg/j
NK	22,9 kg/j
Pt	4,8 kg/j

Surface de la station d'épuration

Nous n'avons pas proposé une station type uniquement planté de roseau car la surface minimale à prendre en compte sera de l'ordre de 30 000m², cette solution très contraignante au niveau surface , permet difficilement le traitement du phosphore.

Pour les deux solutions que nous avons proposés :

- Un traitement de type «intensif» (boues activées en aération prolongée) permettant un abaissement plus adapté de l'azote et du phosphore au regard du milieu récepteur. Les boues seront évacuées sous forme déshydraté en valorisation agricole ou en incinération, la surface nécessaire est de 3 000m²
- Un traitement de type « demi extensif » avec un lit bactérien en tête de station et un traitement puis un épandage type roseaux et un traitement final du phosphore.la surface nécessaire est de 18 000m²

L'avantage de la deuxième solution c'est que son coût d'exploitation est bien moins important et que la circulation sur la voie d'accès à la station est plus faible. En plus la parcelle n° 436 envisagée pour la réalisation de cette station a la surface nécessaire.

Voirie et raccordement de la station

La meilleure solution pour accéder à cette station est de passer par la commune de Guerville et prendre le chemin communal n°10. La mairie de Guerville ne souhaite pas ouvrir le passage aux camions sur cette voie communale. Une fois les travaux terminés, la livraison de produits et l'évacuation du fauchage des roseaux va générer au maximum 1 camion par semaine. Cette solution d'accès qui est la moins chère pour la collectivité ne doit pas être écartée sans une analyse pertinente.

Il faudra prévoir le raccordement d'électricité de préférence au poste électrique des Amilliardes , le raccordement au réseau d'eau potable ainsi qu'une connexion téléphonique pour la télégestion.

Coût maximum de l'opération

Etude préalable station et réseau

Relevé topographique du terrain et de la voirie	1 Forfait x	30 000,00 € =	30 000,00 €
Passage caméra	3865 mx	6,00 € =	23 190,00 €
Achat du terrain	15000 m2 x	5,00 € =	75 000,00 €
Rémunération de la maîtrise d'oeuvre	1 Forfait x	304 000,00 € =	304 000,00 €
SPS			
Dossier Loi sur l'eau	1 Forfait x	40 000,00 € =	40 000,00 €
Dossier permis de construire	1 Forfait x	15 000,00 € =	15 000,00 €
Contrôle technique	1 Forfait x	8 000,00 € =	8 000,00 €
Contrôle de réception réseau	1 Forfait x	12 000,00 € =	12 000,00 €
Essais de garantie pour la station	3865 Forfait x	15,00 € =	57 975,00 €
	1 Forfait x	25 000,00 € =	25 000,00 €

VRD

Réfection du chemin d'accès	2535 m2 x	150,00 € =	380 250,00 €
Raccordement d'électricité	1150 mx	80,00 € =	92 000,00 €
Pose d'un transformateur	1 U x	12 000,00 € =	12 000,00 €
Raccordement téléphone	850 mx	60,00 € =	51 000,00 €
Raccordement en AFP	850 mx	280,00 € =	238 000,00 €

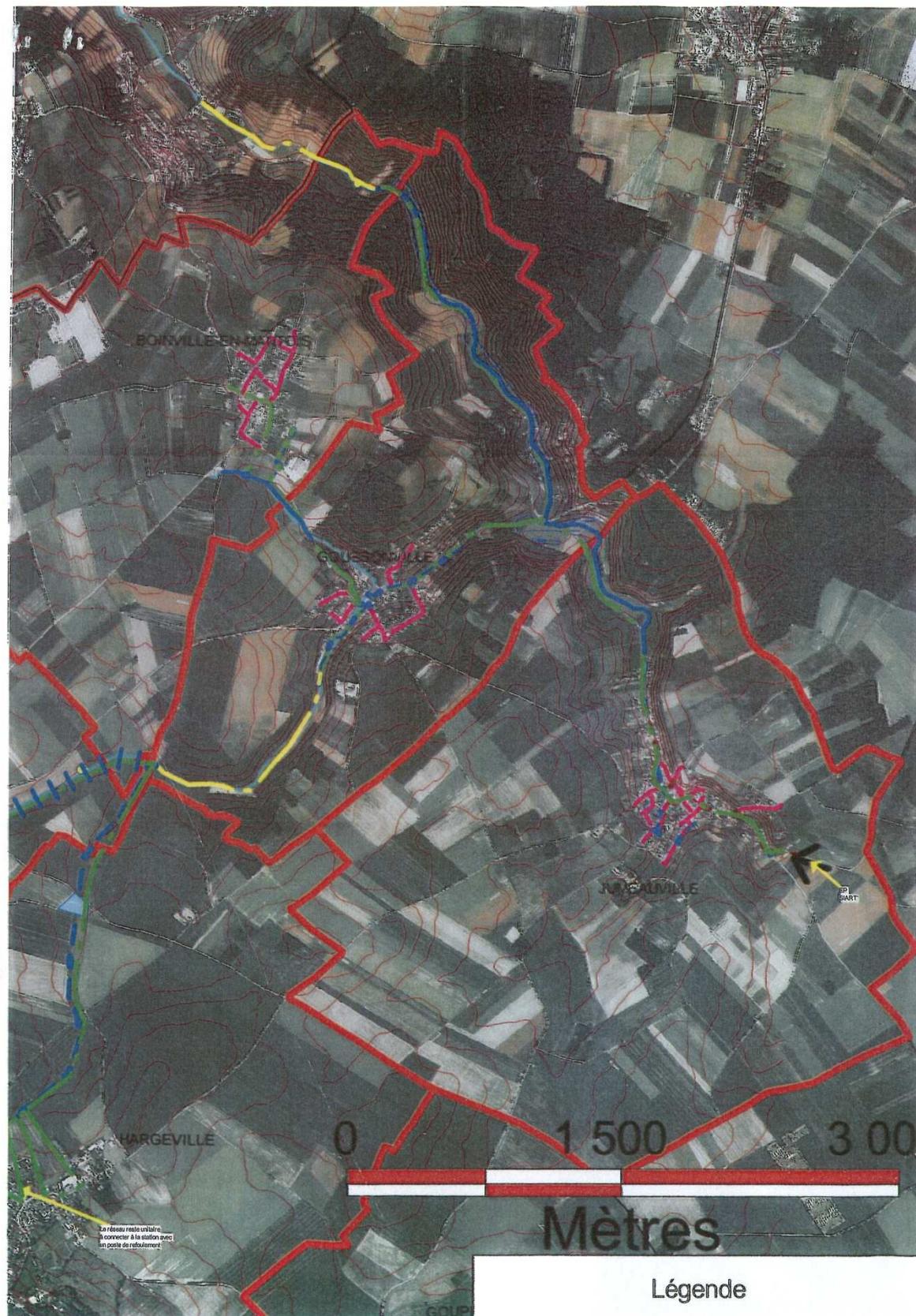
Travaux réseau

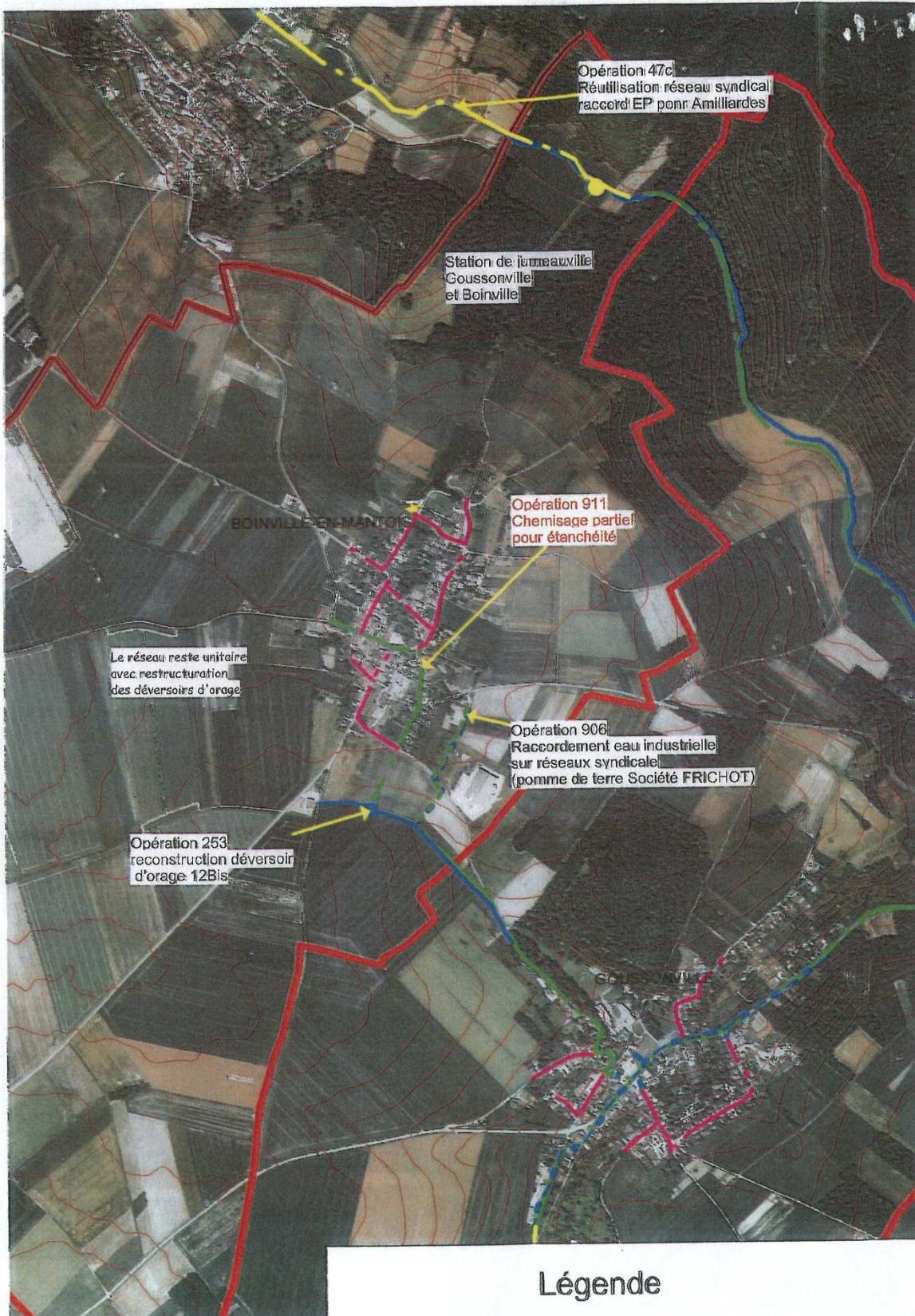
Travaux sur la commune de Goussonville	1 Forfait x	1 340 000,00 € =	1 340 000,00 €
Raccordement du réseau syndical aux EP(opération 907)	1 Forfait x	15 000,00 € =	15 000,00 €
Reprise des eaux de surface au réseau d'eau pluvial (opération 908)	1 Forfait x	30 000,00 € =	30 000,00 €

Travaux sur la commune de Jumeauville	1 Forfait x	1 209 600,00 € =	1 209 600,00 €
Raccordement des eaux de surface au réseau d'eau pluvial (opération 904)	1 Forfait x	85 000,00 € =	85 000,00 €
Raccordement du réseau syndical aux EP(opération 905)	1 Forfait x	60 000,00 € =	60 000,00 €
Travaux sur la commune de Boinville-en-Mantois	1 Forfait x	35 600,00 € =	35 600,00 €
Chemisage partiel pour étanchéité (opération 911)	360 mx	350,00 €	126 000,00 €

Travaux station

Réalisation de la station	1 Forfait x	1 400 000,00 € =	1 400 000,00 €
Raccordement des eaux épurées au réseau syndical (47c)	1 Forfait x	30 000,00 € =	30 000,00 €
Raccordement au pont des Amilliardes du réseau syndical (opération 910)	1 Forfait x	50 000,00 € =	50 000,00 €
Total HT			5 664 615,00 €
TVA			<u>1 110 264,54 €</u>
Total TTC			<u>6 774 879,54 €</u>
arrondi à			6 770 000,00 €





4. LES ORDURES MENAGERES

4.1 Compétence Déchets

C'est la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) qui détient, depuis 2012 et l'adhésion de la commune à cette intercommunalité, la compétence de la gestion des déchets pour la commune de Goussonville. La collecte des déchets est assurée par la société SEPUR. Le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Mixte de Tri et de Valorisation (SMITRIVAL). Le traitement des déchets non recyclables s'effectue au centre de valorisation énergétique de VALENE à Guerville.

La CAMY dispose du label qualité QualiTri.

4.2 Collecte des déchets

Le ramassage des déchets s'effectue en fonction du tri sélectif. Les ordures ménagères et les emballages recyclables sont collectés tous les vendredis (jours fériés inclus). Les déchets végétaux sont collectés tous les mercredis (jours fériés inclus).

Les déchets verts sont eux aussi collectés une fois par semaine dans des sacs à déchets spéciaux, de fin mars à début décembre.

Pour les déchets ménagers spéciaux et les gravats, des collectes spécifiques sont organisées une fois tous les 3 mois à Goussonville ou sur une commune voisine le samedi matin.

A Goussonville, les encombrants sont collectés 4 fois par an : le lundi 23 janvier, le vendredi 27 avril, le vendredi 27 juillet et le vendredi 26 octobre.

Deux points d'apports volontaires (conteneurs à verre et à papier) sont aussi à disposition des habitants de Goussonville rue de la Sablonnière.

4.3 Traitement des déchets non recyclables : centre de valorisation énergétique de VALENE

En 2009, le Centre de Valorisation Energétique a traité 66.000 tonnes d'ordures ménagères provenant des 76 communes regroupées en syndicat mixte, le SMITRIVAL. Chaque semaine, ce sont 220 camions qui déposent les ordures ménagères à VALENE et 20 camions d'emballages. Le SMITRIVAL représente 74% des communes et 83% des ordures ménagères traitées par ce centre.